

Zeitschrift: Commentarii Mathematici Helvetici
Herausgeber: Schweizerische Mathematische Gesellschaft
Band: 32 (1957-1958)

Artikel: Contribution à la théorie des anneaux et des demi-groupes.
Autor: Thierrin, Gabriel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-25338>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Contribution à la théorie des anneaux et des demi-groupes

par GABRIEL THIERRIN

L'objet de ce travail est l'étude de deux classes de complexes et d'idéaux d'un anneau ou d'un demi-groupe, les complexes et les idéaux réfléchifs et complètement réfléchifs. Un complexe ou un idéal H est réfléchif, si la relation $ab \in H$ entraîne $ba \in H$. Par exemple, un complexe H d'un groupe G est réfléchif, si et seulement si l'on a $Hx = xH$ pour tout $x \in G$; en particulier un sous-groupe de G est réfléchif, si et seulement s'il est invariant. Un complexe ou un idéal H est complètement réfléchif, s'il est réfléchif et si la relation $abc \in H$ entraîne $cba \in H$. Par exemple, un complexe H d'un groupe G est complètement réfléchif, si et seulement si l'on a $xHy = yHx$ pour tout couple $x, y \in G$; en particulier, un sous-groupe de G est complètement réfléchif, si et seulement s'il contient le groupe commutateur de G .

Après avoir établi au début du premier chapitre quelques propriétés des complexes réfléchifs, nous étudions les anneaux et les demi-groupes réfléchifs. Un anneau réfléchif est un anneau dont l'idéal (0) est réfléchif; pour qu'il en soit ainsi, il faut et il suffit que la relation $ax = ay$ entraîne $xa = ya$ et inversement. Cette propriété des anneaux réfléchifs nous permet de définir les demi-groupes réfléchifs. Les paragraphes suivants sont consacrés aux idéaux réfléchifs, au radical réfléchif d'un idéal réfléchif et aux anneaux et demi-groupes dont tous les idéaux à droite sont réfléchifs. Ce premier chapitre se termine par l'étude de certaines classes d'anneaux isomorphes à une somme sous-directe de corps.

Le second chapitre est consacré aux complexes et idéaux complètement réfléchifs, ainsi qu'à l'étude des décompositions d'un idéal comme intersection d'idéaux complètement réfléchifs primaires. Nous donnons en particulier une caractérisation de l'intersection de tous les idéaux complètement premiers minimaux appartenant à un idéal donné d'un anneau, ainsi qu'une condition nécessaire et suffisante pour qu'un anneau soit isomorphe à une somme sous-directe d'anneaux sans diviseurs de zéro.

CHAPITRE I

Complexes et idéaux réfléchifs

1. Complexes réfléchifs. Rappelons qu'un *demi-groupe* est un ensemble dans lequel est définie une opération univoque associative. Un complexe H ,

c'est-à-dire une partie non vide, d'un demi-groupe D (d'un anneau) sera dit *réflectif*, si la relation $ab \in H$, avec $a \in D$, $b \in D$, entraîne $ba \in H$. La partie vide \emptyset sera considérée comme une partie réflective. Le demi-groupe D lui-même est évidemment un complexe réflectif.

Proposition 1. *Pour qu'un complexe H soit réflectif, il faut et il suffit que l'on ait $H : a = H \cdot a$ pour tout $a \in D$.*

Rappelons que $H : a$ désigne l'ensemble des éléments $x \in D$ tels que $ax \in H$ et $H \cdot a$ l'ensemble des éléments $y \in D$ tels que $ya \in H$.

La condition est nécessaire. Si $x \in H : a$, $ax \in H$ et $xa \in H$; d'où $x \in H \cdot a$ et $H : a \subseteq H \cdot a$. On montre de même que $H \cdot a \subseteq H : a$. Donc $H : a = H \cdot a$. La condition est suffisante, car si $ab \in H$, on a $b \in H : a = H \cdot a$ et donc $ba \in H$.

Cette proposition montre que tout complexe réflectif d'un demi-groupe est symétrique (cf. [3], p. 22).

La réunion et, si elle n'est pas vide, l'intersection de complexes réflectifs sont encore des complexes réflectifs. Si H et K sont des complexes réflectifs et si $H \subset K$, le complexe $K - H$ est réflectif. En particulier, s'il n'est pas vide, le complémentaire d'un complexe réflectif est réflectif. Nous avons par conséquent :

Théorème 1. *L'ensemble des parties réflectives d'un demi-groupe forme un treillis de BOOLE.*

Théorème 2. *Pour qu'un complexe H d'un groupe G soit réflectif, il faut et il suffit que l'on ait $Hx = xH$ pour tout $x \in G$.*

La condition est nécessaire. Soit $h \in H$. De $hx x^{-1} \in H$ suit $x^{-1}hx \in H$ et $hx \in xH$. Donc $Hx \subseteq xH$. On a de même $xH \subseteq Hx$ et par conséquent $Hx = xH$. La condition est suffisante. En effet, si $xy \in H$, $x \in Hy^{-1} = y^{-1}H$ et donc $yx \in H$.

Corollaire. *Pour qu'un sous-groupe d'un groupe soit réflectif, il faut et il suffit qu'il soit invariant.*

Remarquons que le centre d'un groupe G est l'ensemble des éléments réflectifs de G .

Théorème 3. *Pour qu'un complexe S d'un groupe G soit un sous-groupe invariant, il faut et il suffit que les relations $a \in S$ et $bc \in S$ entraînent $ab^{-1}c^{-1} \in S$.*

La condition est nécessaire. En effet on a $c^{-1}b^{-1} \in S$; d'où, d'après le corollaire du théorème 2, $b^{-1}c^{-1} \in S$ et donc $ab^{-1}c^{-1} \in S$.

La condition est suffisante. Si $x \in S$, $y \in S$ et si e est l'élément-unité de G , on a $ye \in S$. Donc $xy^{-1}e^{-1} = xy^{-1} \in S$ et S est un sous-groupe de G . Si $rs \in S$,

on a, puisque $e \in S$, $er^{-1}s^{-1} = r^{-1}s^{-1}eS$, c'est-à-dire $sr \in S$. Par conséquent, S est réflexif, donc invariant.

Théorème 4. *Tout élément x d'un demi-groupe D est contenu dans un complexe réflexif minimal de D et les complexes réflexifs minimaux de D sont les classes d'une équivalence de D .*

L'intersection H de tous les complexes réflexifs de D contenant x est un complexe réflexif. Si K est un complexe réflexif tel que $K \subset H$, K ne contient pas x . Par suite, $H - K$ est un complexe réflexif contenant x , ce qui est impossible. Par conséquent H est un complexe réflexif minimal de D . La seconde partie du théorème découle du fait que l'intersection de deux complexes réflexifs minimaux distincts est vide.

Proposition 2. *Les complexes réflexifs minimaux d'un groupe G sont les classes d'éléments conjugués de G .*

Soit H une classe d'éléments conjugués de G . Si $ab \in H$, on a $ab = b^{-1}(ba)b$; donc $ba \in H$ et H est réflexif. Si K est un complexe réflexif tel que $K \subset H$, il existe pour $c \in H - K$ un élément x tel que $xcx^{-1} \in K$; d'où $c \in K$, ce qui est contradictoire. Par conséquent, H est un complexe réflexif minimal.

Inversement, si H est un complexe réflexif minimal et si $h \in H$, la classe d'éléments conjugués contenant h est un complexe réflexif minimal, donc coïncide avec H .

Rappelons qu'un *semi-groupe* est un demi-groupe vérifiant la règle de simplification des deux côtés.

Théorème 5. *Pour qu'un semi-groupe S puisse être plongé dans un groupe G tel que S soit réflexif dans G , il faut et il suffit que l'on ait $aS = Sa$ pour tout $a \in S$.*

La condition est nécessaire. De $a^{-1}ax \in S$, avec $a, x \in S$, suit $axa^{-1} \in S$ et $ax \in Sa$; d'où $aS \subseteq Sa$. On a de même $Sa \subseteq aS$ et donc $aS = Sa$.

La condition est suffisante. Le semi-groupe S est régulier à droite, car pour tout couple $a, b \in S$ il existe $x \in S$ tel que $ax = ba$; par conséquent, S peut être plongé dans un groupe G tel que tout élément $g \in G$ est de la forme $g = xy^{-1}$, avec $x, y \in S$ (cf. [4]). Montrons que S est réflexif dans G . Soit $gh \in S$, avec $h = rs^{-1}$, $r \in S$, $s \in S$. De $xy^{-1}rs^{-1} = a \in S$ suit $xy^{-1} = asr^{-1}$. Il existe $t \in S$ tel que $as = st$. D'où $xy^{-1} = str^{-1}$ et $rs^{-1}xy^{-1} = rtr^{-1}$. Il existe $v \in S$ tel que $rt = vr$. D'où $hg = rs^{-1}xy^{-1} = vrr^{-1} = v \in S$.

Par *anneau sans diviseurs de zéro*, nous entendons un anneau non réduit à zéro tel que la relation $ab = 0$ entraîne $a = 0$ ou $b = 0$. Par *corps*, nous entendons un anneau sans diviseurs de zéro tel que l'ensemble des éléments différents de zéro forme un groupe pour la multiplication.

Théorème 6. *Pour qu'un anneau A sans diviseurs de zéro puisse être plongé dans un corps K tel que A soit réflexif dans K , il faut et il suffit que l'on ait $aA = Aa$ pour tout $a \in A$.*

La démonstration de ce théorème est analogue à celle du théorème précédent.

2. Anneaux et demi-groupes réflexifs. Un anneau A sera dit *réflexif*, si la relation $ab = 0$ entraîne $ba = 0$, c'est-à-dire si l'idéal (0) est réflexif.

Théorème 7. *Pour qu'un anneau A soit réflexif, il faut et il suffit que la relation $ax = ay$ entraîne $xa = ya$.*

La condition est nécessaire, car de $ax = ay$ suit $a(x - y) = 0$, donc $(x - y)a = 0$, c'est-à-dire $xa = ya$. La condition est suffisante. En effet, si $ab = 0$, on a $ab = a \cdot 0$; d'où $ba = 0 \cdot a = 0$.

On démontre de même le théorème symétrique.

Remarquons qu'un idéal M d'un anneau quelconque A est réflexif, si et seulement si l'anneau-quotient A/M est réflexif.

Un élément a d'un demi-groupe ou d'un anneau sera dit *réflexible à droite* si la relation $xa = ya$ entraîne $ax = ay$. On a la définition symétrique. Un élément réflexible des deux côtés sera dit *réflexible*. Tout élément appartenant au centre est réflexible. Dans un demi-groupe, tout élément simplifiable (à droite, à gauche) est réflexible (à droite, à gauche).

Proposition 3. *S'il n'est pas vide, l'ensemble S des éléments réflexibles à droite (à gauche, des deux côtés) d'un demi-groupe D (d'un anneau) est un sous-demi-groupe de D .*

En effet, si $a, b \in S$ et si $xab = yab$, on a $bx a = by a$ et $abx = aby$.

On voit facilement qu'un élément a d'un anneau est réflexible à droite si et seulement si la relation $xa = 0$ entraîne $ax = 0$. D'après le théorème 7 et son symétrique, un anneau est réflexif si et seulement si tous ses éléments sont réflexibles (à droite, à gauche).

Un demi-groupe sera dit *réflexif*, si tous ses éléments sont réflexibles, c'est-à-dire si les relations $xa = ya$ et $bv = bt$ entraînent respectivement $ax = ay$ et $vb = tb$.

Théorème 8. *Si a est un élément réflexible d'un demi-groupe D , l'idéal à droite aD est isomorphe à l'idéal à gauche Da .*

A l'élément $b = ax \in aD$ faisons correspondre l'élément $b' = xa \in Da$. Nous définissons ainsi une application de aD dans Da , car si $b = ay = ax$, on a $ya = xa = b'$; c'est de plus une application de aD sur Da . Cette application est biunivoque, car si b' est l'image de ax et az , on a $xa = za$ et donc

$ax = az$. Enfin, cette application est un isomorphisme, car si $ax \rightarrow xa$ et $ay \rightarrow ya$, on a $axay \rightarrow xay \cdot a = xa \cdot ya$.

Corollaire. *Si D est un demi-groupe réflexif, l'idéal à droite xD est isomorphe à l'idéal à gauche Dx , quel que soit $x \in D$.*

Théorème 9. *Si a est un élément réfléchible de l'anneau A , l'idéal à droite aA est isomorphe à l'idéal à gauche Aa .*

A la suite du théorème 8, il suffit de montrer que aA et Aa sont isomorphes pour l'addition. De $ax \rightarrow xa$ et $ay \rightarrow ya$ suit

$$ax + ay = a(x + y) \rightarrow (x + y)a = xa + ya.$$

Corollaire. *Si A est un anneau réflexif, l'idéal à droite xA est isomorphe à l'idéal à gauche Ax , quel que soit $x \in A$.*

Proposition 4. *Tout élément idempotent réfléchible e d'un demi-groupe ou d'un anneau est un élément du centre.*

De $ex = eex$ suit $xe = exe$; de $xe = xee$ suit $ex = exe$. D'où $ex = xe$.

Corollaire. *Tout élément idempotent d'un demi-groupe réflexif ou d'un anneau réflexif est un élément du centre.*

Proposition 5. *Si a et b sont deux éléments réfléchibles d'un anneau ou d'un demi-groupe, la relation $ab = a$ entraîne $ba = a$, et inversement.*

De $ab = a$ suit $bab = ba$ et $ab^2 = ab$. D'où $b^2a = ba$ et $bab = ab = a = ba$. On montre de même que $ba = a$ entraîne $ab = a$.

Proposition 6. *Dans un demi-groupe réflexif D ou un anneau réflexif A avec élément-unité 1 , la relation $ab = 1$ entraîne $ba = 1$. De plus, dans A , la relation $ab + a + b = 0$ entraîne $ab = ba$; de même la relation $ab + a = 1$ ($ba + a = 1$) entraîne $ab = ba$.*

De $a \cdot ba = a \cdot 1$ suit $ba^2 = 1 \cdot a = a$ et $ba^2b = ba = ab = 1$.

De $ab + a + b = 0$ suit $(a + 1)(b + 1) = 1$. D'où $(b + 1)(a + 1) = 1$ et $ba + a + b = 0$; donc $ab = ba$. De $ab + a = 1$ suit $a(b + 1) = 1$. D'où $(b + 1)a = 1$, $ba + a = 1$ et $ab = ba$.

Théorème 10. *Pour qu'un demi-groupe D soit un groupe, il faut et il suffit que D soit réflexif et que l'on ait $aD = D$ pour tout $a \in D$.*

La condition est évidemment nécessaire. Elle est aussi suffisante. En effet, il existe e tel que $ae = a$ et x tel que $ax = e$. De la proposition 5 suit $ea = a$ et l'on a $eax = ax$, c'est-à-dire $e^2 = e$. L'élément e , étant idempotent, appartient au centre de D , d'après le corollaire de la proposition 4. Comme $eD = D$, e est élément neutre de D et D est un groupe.

Théorème 11. *Tout demi-groupe réflexif D possédant un idéal à droite minimal M est un homogroupe.*

Par homogroupe, nous entendons un demi-groupe possédant un groupe comme idéal (cf. [1], [12]).

L'idéal à droite M étant minimal, on a $mM = M$ pour tout $m \in M$. D'autre part, M est un demi-groupe réflexif. Par conséquent, M est un groupe, d'après le théorème 10. Si e est l'élément neutre de M , e appartient au centre de D et l'on a $M = eD = De$. Donc M est un idéal de D .

Corollaire. *Tout demi-groupe fini réflexif est un homogroupe.*

Un demi-groupe D est *stationnaire*, si les relations $ac = bc$ et $ca = cb$ entraînent respectivement $ax = bx$ et $xa = xb$, pour tout $x \in D$ (cf. [13]). Un demi-groupe D est *simple* s'il ne possède que l'idéal D .

Théorème 12. *Tout demi-groupe D simple et réflexif est soit un groupe, soit un demi-groupe stationnaire sans torsion (c'est-à-dire sans éléments d'ordre fini).*

Supposons que D ne soit pas un groupe. Si D contient un élément d'ordre fini, il contient alors un élément idempotent e qui appartient au centre de D , puisque D est réflexif. L'ensemble $eD = De$ est un idéal de D . Donc $De = D$ et e est élément-unité de D . Soit G le groupe des éléments inversibles de D . L'ensemble $H = D - G$ n'est pas vide. Si $a \in H$, $ax \in H$. En effet, si $ax \in G$, il existe r tel que $axr = 1$, et on a $xra = 1$, d'après la proposition 6. Par conséquent, a est inversible, contre l'hypothèse. On montre de même que $xa \in H$. Il suit de là que H est un idéal véritable de D , contre l'hypothèse. Le demi-groupe D ne peut donc contenir des éléments d'ordre fini.

Montrons que D est stationnaire. Soit $ac = bc$. L'ensemble X des éléments x de D tels que $ax = bx$ est un idéal à droite de D . Comme D est réflexif, on a aussi $xa = xb$, et donc $txa = txb$ et $atx = btx$ pour tout $t \in D$. Par conséquent, X est un idéal de D ; d'où $X = D$ et $ax = bx$ pour tout $x \in D$. On montre de même la propriété symétrique.

Théorème 13. *Tout anneau A de carré non nul, réflexif et sans véritable idéal est un anneau sans diviseurs de zéro.*

Supposons que l'on ait $rs = 0$, avec $r \neq 0$, $s \neq 0$. L'ensemble R des éléments x de A tels que $rx = 0$ est un idéal à droite de A ; c'est aussi un idéal à gauche, puisque A est réflexif. Comme $s \in R$, on a $R = A$ et $rA = 0$. Soit S l'ensemble des éléments y de A tels que $yA = 0$. C'est un idéal de A et comme $r \in S$, on a $S = A$. Par conséquent, $A^2 = 0$ contre l'hypothèse.

Proposition 7. *Pour un demi-groupe réflexif D , les propriétés suivantes sont équivalentes : 1. D est inversif. 2. D est inversif à droite. 3. D est inversif à gauche.*

Pour la notion de demi-groupe inversif (à droite, à gauche), voir [2].

1. entraîne 2. Si $x \in D$, il existe a tel que $xax = x$ et l'élément xa est idempotent, donc appartient au centre de D , puisque D est réflexif. Par conséquent, on a $x^2a = x$ et D est inversif à droite.

2. entraîne 3. Il existe a tel que $x^2a = x$. D'où, d'après la proposition 5, $xax = x$, $ax^2 = x$ et D est inversif à gauche.

3. entraîne 1. Il existe a tel que $ax^2 = x$. D'où $xax = x$ et D est inversif.

3. Idéaux réflexifs. Un idéal P d'un anneau A est dit *premier*, si la relation $UV \subseteq P$, où U et V sont des idéaux de A , entraîne $U \subseteq P$ ou $V \subseteq P$. D'après [8], un idéal P est premier, si et seulement si la relation $aAb \subseteq P$ entraîne $a \in P$ ou $b \in P$. Un idéal Q d'un anneau ou d'un demi-groupe est dit *complètement premier*, si la relation $ab \in Q$ entraîne $a \in Q$ ou $b \in Q$. Un idéal S d'un anneau ou d'un demi-groupe est dit *complètement semi-premier*, si la relation $a^2 \in S$ entraîne $a \in S$. Un idéal complètement premier est évidemment complètement semi-premier. (Remarquons qu'un idéal complètement semi-premier est aussi appelé idéal semi-premier.)

Proposition 8. *Tout idéal complètement semi-premier S d'un anneau ou d'un demi-groupe est réflexif.*

Soit $ab \in S$. On a $b(ab)a = (ba)^2 \in S$. D'où $ba \in S$.

Corollaire. *Tout anneau sans éléments nilpotents différents de zéro est réflexif.*

Proposition 9. *Pour qu'un idéal premier P d'un anneau A soit complètement premier, il faut et il suffit qu'il soit réflexif.*

La condition est évidemment nécessaire. Elle est aussi suffisante, car si $ab \in P$, on a $abA \subseteq P$ et donc $bAa \subseteq P$; d'où $a \in P$ ou $b \in P$.

Remarquons que tout idéal à droite (à gauche) réflexif M d'un anneau ou d'un demi-groupe est un idéal bilatère. En effet, si $m \in M$, on a $mx \in M$ et donc $xm \in M$.

Proposition 10. *Si A est un anneau réflexif et si e est un élément idempotent, l'idéal à droite eA est un idéal réflexif.*

Soit $ab \in eA$. Comme A est réflexif, e appartient au centre de A . On a $eA = Ae$ et e est élément-unité de eA .

De $(a - ae)(b - be) = ab - abe - aeb + aebe = 0$ suit

$$(b - be)(a - ae) = 0,$$

c'est-à-dire $ba - bae - bea + beae = 0$. Comme $bea = beae$, on a $ba = bae \in Ae = eA$.

Théorème 14. *Tout idéal à droite (à gauche) minimal et non nilpotent M d'un anneau réflexif A est un corps et un idéal réflexif.*

L'idéal à droite M , étant minimal et non nilpotent, est de la forme $M = eA$ où e est un élément idempotent. D'après la proposition 10, M est un idéal réflexif et e est élément-unité de M . De plus, on a $mM = M$ pour tout $m \in M$, $m \neq 0$. Par conséquent, M est un corps.

L'intersection de tous les idéaux réflexifs contenant un idéal M d'un anneau ou d'un demi-groupe est un idéal réflexif qui sera appelé le *noyau réflexif* de M et noté par $\mathfrak{R}(M)$. Le noyau réflexif de l'idéal (0) d'un anneau sera appelé le noyau réflexif de A et noté par \mathfrak{R} .

Si M est un idéal d'un anneau A (d'un demi-groupe D), nous désignerons par $\mathfrak{R}(M)$ l'ensemble des éléments a de A (de D) tels qu'il existe un entier positif n (dépendant de a) vérifiant la relation $a^n \in M$.

Lemme 1. *L'ensemble $\mathfrak{R}(M)$ est un complexe réflexif.*

Si $xy \in \mathfrak{R}(M)$, il existe un entier positif n tel que $(xy)^n \in M$. D'où $y(xy)^n x = (yx)^{n+1} \in M$. Donc $yx \in \mathfrak{R}(M)$.

Si M est un idéal réflexif de A ou de D , $\mathfrak{R}(M)$ sera dit le *radical réflexif* de M . Si A est un anneau réflexif, le radical réflexif de l'idéal réflexif (0) sera dit le radical réflexif de A et noté \mathfrak{R} .

Lemme 2. *Soit M un idéal réflexif d'un demi-groupe D (d'un anneau A). Si $n = n_1 + \dots + n_r$, où les n_i sont des entiers positifs, la relation $a^n \in M$ entraîne*

$$\begin{aligned} a^{n_1} x a^{n_2} y \dots a^{n_r} z \in M, & \quad z a^{n_1} x a^{n_2} \dots t a^{n_r} \in M, \\ v a^{n_1} x a^{n_2} y \dots a^{n_r} z \in M, & \quad a^{n_1} x a^{n_2} y \dots a^{n_r} \in M, \end{aligned}$$

quels que soient $x, y, z, t, v \in D$.

De $a^n = a^{n_1 + \dots + n_r} \in M$ suit $a^{n_1 + \dots + n_r} z \in M$, et donc, puisque M est réflexif, $a^{n_r} z a^{n_1 + \dots + n_r} \in M$.

En recommençant le même raisonnement autant de fois qu'il le faut, on obtient finalement $a^{n_1} x \dots a^{n_r} z \in M$. Les autres relations se démontrent de la même manière.

Théorème 15. *Le radical réflexif $\mathfrak{R}(M)$ d'un idéal réflexif M d'un demi-groupe D est un idéal complètement semi-premier (donc réflexif) contenu dans tout idéal complètement semi-premier contenant M .*

D'après le lemme 2, si $a^n \in M$, on a $(ax)^n \in M$ et $(xa)^n \in M$ pour tout $x \in D$. Donc $\mathfrak{R}(M)$ est un idéal. La suite du théorème est immédiate.

Corollaire. *Le radical réflexif du noyau réflexif d'un idéal quelconque M de D est l'intersection de tous les idéaux complètement semi-premiers contenant M .*

Théorème 16. *Le radical réflexif $\mathfrak{R}(M)$ d'un idéal réflexif M d'un anneau A est un idéal complètement semi-premier (donc réflexif) contenu dans tout idéal complètement semi-premier contenant M .*

A la suite du théorème 15, il suffit de montrer que $\mathfrak{R}(M)$ est un sous-groupe additif de A . Si $a \in \mathfrak{R}(M)$ et $b \in \mathfrak{R}(M)$, on a $a^n \in M$ et $b^m \in M$. L'élément $(a - b)^{n+m-1}$ est la somme de termes de la forme $\pm x_1 x_2 \dots x_{n+m-1}$ avec $x_i = a$ ou $x_i = b$, et on a les deux possibilités suivantes : le nombre des x_i égaux à a est égal ou supérieur à n , ou le nombre des x_i égaux à b est égal ou supérieur à m . Dans les deux cas, le lemme 2 montre que $x_1 x_2 \dots x_{n+m-1} \in M$. Par conséquent $(a - b)^{n+m-1} \in M$, c'est-à-dire $a - b \in \mathfrak{R}(M)$.

Corollaire 1. *Le radical réflexif du noyau réflexif d'un idéal quelconque M de A est l'intersection de tous les idéaux complètement semi-premiers contenant M .*

Corollaire 2. *L'ensemble des éléments nilpotents d'un anneau réflexif A est un idéal complètement semi-premier, qui est le radical réflexif \mathfrak{R} de A .*

Rappelons la définition du radical de N. H. McCoy d'un idéal quelconque M d'un anneau A (cf. [8]). Un m -système X est un ensemble d'éléments de A tel que pour tout couple $a, b \in X$, il existe $r \in A$ vérifiant la relation $arb \in X$. Le radical de N. H. McCoy de l'idéal M est l'ensemble de tous les éléments a de A possédant la propriété que tout m -système contenant a contient au moins un élément de M . Un idéal premier (complètement premier) P de A est dit un idéal premier (complètement premier) minimal appartenant à M , si et seulement si $M \subseteq P$ et s'il n'existe pas d'idéal premier (complètement premier) P' tel que $M \subseteq P' \subset P$. D'après [8], le radical de N. H. McCoy de l'idéal M est l'intersection de tous les idéaux premiers minimaux appartenant à M .

Théorème 17. *Le radical réflexif $\mathfrak{R}(M)$ d'un idéal réflexif M de l'anneau A coïncide avec le radical \mathfrak{R}^* de N. H. McCoy de M .*

Si $a \in \mathfrak{R}^*$, il existe un entier positif n tel que $a^n \in M$, car le m -système (a, a^2, \dots) contient a . Par conséquent, $\mathfrak{R}^* \subseteq \mathfrak{R}(M)$.

Si $x \in \mathfrak{R}(M)$, il existe n tel que $x^n \in M$. Soit X un m -système contenant x . Il existe $x_1 \in A$ tel que $xx_1x \in X$; mais cette dernière relation entraîne l'existence d'un élément $x_2 \in A$ tel que $xx_1xx_2x \in X$, et ainsi de suite. Par conséquent, il existe n éléments x_1, \dots, x_n tels que l'on ait $xx_1x \dots xx_nx \in X$. Comme $x^{n+1} \in M$, on a, d'après le lemme 2, $xx_1x \dots xx_nx \in M$ et $M \cap X \neq \emptyset$. Donc $x \in \mathfrak{R}^*$ et $\mathfrak{R}^* = \mathfrak{R}(M)$.

Lemme 3. *Si un élément a d'un anneau A est d'ordre fini pour la multiplication, il existe un entier $n > 1$ tel que les éléments $a - a^n$ et a^{n-1} soient respectivement nilpotent et idempotent.*

Le demi-groupe cyclique engendré par a étant fini, il existe, d'après [11], un entier $m > 0$ tel que l'élément $a^m = e$ est idempotent. Posons $n = m + 1$. L'élément e étant permutable avec a , on vérifie facilement que $(a - a^n)^n = (a - ae)^n = a^n - a^n e = ae - aee = 0$.

Lemme 4. *Pour un anneau A , les propriétés suivantes sont équivalentes :*

1. *Pour tout $a \in A$ il existe un entier $n > 1$, dépendant de a , tel que $a^n = a$.*
2. *Tout élément de A est d'ordre fini pour la multiplication et A ne contient pas d'éléments nilpotents différents de zéro.*

1. entraîne 2., c'est immédiat.

2. entraîne 1., d'après le lemme 1.

On sait que tout anneau ayant la propriété 1 est commutatif (cf. [6]). Par conséquent, tout anneau ayant la propriété 2 est commutatif.

Théorème 18. *Si $\mathfrak{R}(\mathfrak{N})$ est le radical réflexif du noyau réflexif \mathfrak{N} d'un anneau A dont tous les éléments sont d'ordre fini pour la multiplication, l'anneau-quotient $A/\mathfrak{R}(\mathfrak{N})$ est commutatif.*

En effet, tous les éléments de $A/\mathfrak{R}(\mathfrak{N})$ sont d'ordre fini pour la multiplication. Comme $\mathfrak{R}(\mathfrak{N})$ est complètement semi-premier, $A/\mathfrak{R}(\mathfrak{N})$ ne contient pas d'éléments nilpotents différents de 0. Par conséquent, $A/\mathfrak{R}(\mathfrak{N})$ est commutatif.

Un idéal réflexif M d'un anneau ou d'un demi-groupe est dit *primaire*, si les relations $ab \in M$ et $a \notin M$ entraînent l'existence d'un entier positif n tel que $b^n \in M$.

Théorème 19. *Le radical réflexif $\mathfrak{R}(M)$ d'un idéal réflexif primaire M d'un anneau ou d'un demi-groupe est un idéal complètement premier.*

En effet, supposons que $\mathfrak{R}(M)$ ne soit pas complètement premier. Il existe alors deux éléments a et b tels que l'on ait $ab \in \mathfrak{R}(M)$, $a \notin \mathfrak{R}(M)$, $b \notin \mathfrak{R}(M)$. Soit n le plus petit entier positif tel que $(ab)^n \in M$. On a $n > 1$, car $ab \notin M$. Comme $(ab)^{n-1}ab \in M$ et que $a^m \notin M$ et $b^m \notin M$, quel que soit l'entier positif m , on a $(ab)^{n-1}a \in M$. Mais $(ab)^{n-1} \notin M$; donc $a^m \in M$ pour un certain entier m , ce qui est contradictoire.

4. Idéaux réflecteurs. Un idéal M d'un anneau ou d'un demi-groupe sera dit *réflecteur à droite* (à gauche), si tout idéal à droite (à gauche) M' , tel que $M \subseteq M'$, est réflexif. Tout idéal à droite contenant un idéal réflecteur à droite est évidemment aussi un idéal réflecteur à droite.

Théorème 20. *Dans un anneau (un demi-groupe) A vérifiant la condition de chaîne ascendante pour les idéaux réflecteurs à droite, tout idéal irréductible et réflecteur à droite M est primaire.*

Nous nous dispensons de donner la démonstration de ce théorème qui est analogue à celle du cas des anneaux et des demi-groupes commutatifs (cf. [4], [15]).

Corollaire. *Tout idéal réflecteur à droite de l'anneau (du demi-groupe) A est intersection d'un nombre fini d'idéaux réflecteurs à droite primaires.*

Un anneau (un demi-groupe) A dont tous les idéaux à droite sont réflectifs, sera dit un *anneau (un demi-groupe) réflecteur à droite*. Tous les idéaux à droite de A sont alors des idéaux bilatères réflecteurs à droite. Tout anneau réflecteur à droite est réflectif.

Proposition 11. *Pour qu'un demi-groupe D soit réflecteur à droite, il faut et il suffit que pour tout couple d'éléments $a, b \in D$, tels que $ab \neq ba$, il existe $x \in D$ vérifiant la relation $ab = bax$.*

La condition est nécessaire. L'élément ba appartient à l'idéal à droite $ba \cup baD$ qui est réflectif. Donc $ab \in ba \cup baD$ et, puisque $ab \neq ba$, il existe x tel que $ab = bax$.

La condition est suffisante. Soit M un idéal à droite de D et soit $rs \in M$. Si $rs \neq sr$, il existe x tel que $sr = rsx \in M$.

Proposition 12. *Pour qu'un anneau A soit réflecteur à droite, il faut et il suffit que pour tout couple d'éléments $a, b \in A$, il existe un entier relatif m et un élément $x \in A$ tel que l'on ait $ab = mba + bax$.*

La condition est nécessaire. Si (ba) est l'idéal à droite engendré par ba , on a $ab \in (ba)$, c'est-à-dire $ab = mba + bax$. La condition est suffisante. Soit M un idéal à droite de A et soit $rs \in M$. Il existe m et x tel que $sr = mrs + rsx$. Comme $mrs + rsx \in M$, on a $sr \in M$.

Tout semi-groupe S réflecteur à droite non commutatif possède un élément-unité.

En effet, il existe $a, b \in S$ tels que $ab \neq ba$. Donc, d'après la proposition 11, il existe x tel que $ab = bax$ et y tel que $ba = aby$. D'où $ab = abyx$. Comme S est un semi-groupe, l'élément yx est élément-unité de S .

Proposition 13. *Tout anneau régulier et réflectif A est réflecteur à droite.*

Soit $a, b \in A$. Comme A est régulier, il existe x tel que $ba = baxba$. L'élément bax est idempotent, donc appartient au centre de A , puisque A est réflectif. De $ba = baxba$ suit $ab = abaxb = baxab$. Par conséquent, A est réflecteur à droite, d'après la proposition 12.

Corollaire. *Tout idéal réflectif d'un anneau régulier est réflecteur à droite.*

5. Somme directe et sous-directe de corps. Pour les notions de somme directe et sous-directe d'anneaux, voir [9] et [10].

Théorème 21. *Pour qu'un anneau A (non réduit à zéro) soit isomorphe à une somme directe d'un nombre fini de corps, il faut et il suffit qu'il ait les trois propriétés suivantes :*

1. A vérifie la condition minimale pour les idéaux à gauche.
2. A ne contient pas d'idéal à gauche nilpotent différent de 0.
3. A est réflexif.

La condition est nécessaire, c'est immédiat. Elle est aussi suffisante. En effet, des propriétés 1 et 2 suit que l'anneau A est, considéré comme groupe additif, la somme directe d'un nombre fini d'idéaux à gauche minimaux non nilpotents M_i . D'après le théorème 14, les M_i sont des idéaux bilatères et des corps. Par conséquent, A est isomorphe à la somme directe des corps M_i .

Théorème 22. *Pour qu'un anneau régulier A (non réduit à zéro) soit isomorphe à une somme sous-directe de corps, il faut et il suffit qu'il soit réflexif.*

D'après [5], il faut et il suffit de montrer que A ne contient pas d'éléments nilpotents différents de zéro.

Si A ne contient pas d'éléments nilpotents $\neq 0$, A est réflexif d'après le corollaire de la proposition 8. Inversement, si A est réflexif et si $a^2 = 0$, il existe x tel que l'on ait $axa = a$. De la proposition 5 suit alors $xa^2 = a$, c'est-à-dire $a = 0$.

Un anneau A est dit *primitif* (cf. [7]), s'il existe dans A un idéal à droite maximal M tel que $M \cdot A = 0$.

Théorème 23. *Tout anneau réflexif et primitif A est un anneau sans diviseurs de zéro.*

L'idéal (0) d'un anneau primitif est un idéal premier. Comme A est réflexif, l'idéal (0) est réflexif, donc complètement premier d'après la proposition 9. Par conséquent, A est un anneau sans diviseurs de zéro.

Corollaire. *Tout anneau primitif, réflexif et possédant un idéal à droite minimal est un corps.*

Théorème 24. *Pour qu'un anneau A soit un corps, il faut et il suffit qu'il soit réflecteur à droite et primitif.*

La condition est évidemment nécessaire. Elle est suffisante. En effet, A contient un idéal à droite maximal M tel que $M \cdot A = 0$. Comme A est réflecteur à droite, M est un idéal bilatère et l'on a $M \subseteq M \cdot A$; d'où $M = 0$. L'anneau A ne possède par conséquent pas de véritable idéal à droite. D'après le théorème 23, A est un anneau sans diviseurs de zéro. Donc A est un corps.

Si le radical de JACOBSON (cf. [7]) d'un anneau réflexif A se réduit à 0, A ne contient pas d'éléments nilpotents $\neq 0$. En effet, d'après le corollaire 2 du théorème 16, l'ensemble des éléments nilpotents de A est un nilidéal qui, d'après [7], est contenu dans le radical de JACOBSON de A .

Théorème 25. *Tout anneau A (non réduit à zéro) réflecteur à droite, dont le radical de JACOBSON se réduit à 0, est isomorphe à une somme sous-directe de corps.*

D'après [7], A est isomorphe à une somme sous-directe d'anneaux primitifs P_i . Les anneaux P_i sont homomorphes à A . On voit facilement que tout anneau homomorphe à un anneau réflecteur à droite est réflecteur à droite. Par conséquent, les anneaux primitifs P_i sont réflecteurs à droite, donc des corps d'après le théorème 24.

CHAPITRE II

Complexes et idéaux complètement réflectifs

1. Complexes complètement réflectifs. Un complexe H d'un demi-groupe (d'un anneau) sera dit *complètement réflectif*, s'il est réflectif et si la relation $abc \in H$ entraîne $cba \in H$.

Proposition 14. *Pour qu'un complexe réflectif H d'un demi-groupe soit complètement réflectif, il faut et il suffit que la relation $abc \in H$ entraîne $acb \in H$ ($abc \in H$ entraîne $bac \in H$).*

La condition est nécessaire, car de $abc \in H$ suit $cba \in H$ et donc $acb \in H$, puisque H est réflectif. La condition est suffisante. En effet de $abc \in H$ suit $acb \in H$ et donc $cba \in H$.

Si D est un demi-groupe possédant un élément-unité à droite (à gauche) e , tout complexe H tel que la relation $abc \in H$ entraîne $cba \in H$ est complètement réflectif. Il suffit de montrer que H est réflectif. Or si $ab \in H$, on a $aeb \in H$ et donc $bea = ba \in H$.

La réunion et, si elle n'est pas vide, l'intersection de complexes complètement réflectifs d'un demi-groupe D sont encore des complexes complètement réflectifs. Si H et K sont des complexes complètement réflectifs et si $H \subset K$, le complexe $K - H$ est complètement réflectif. En particulier, s'il n'est pas vide, le complémentaire d'un complexe complètement réflectif est complètement réflectif, car D lui-même est un complexe complètement réflectif. En considérant la partie vide comme partie complètement réflective, nous avons alors le théorème suivant :

Théorème 26. *L'ensemble des parties complètement réflectives d'un demi-groupe forme un treillis de BOOLE.*

Soit n éléments a_1, \dots, a_n d'un demi-groupe D , plusieurs de ces éléments pouvant être égaux. Nous désignerons par $S(a_1, \dots, a_n)$ l'ensemble des éléments de D formés en permutant de toutes les manières possibles les facteurs a_1, \dots, a_n du produit $a_1 a_2 \dots a_n$.

Théorème 27. *Si H est un complexe complètement réflectif du demi-groupe D , la relation $S(a_1, \dots, a_n) \cap H \neq \emptyset$ entraîne $S(a_1, \dots, a_n) \subseteq H$.*

Le théorème est vrai évidemment pour $n = 1$ et $n = 2$. La proposition 14 montre qu'il est vrai aussi pour $n = 3$. Soit alors $n > 3$ et supposons le théorème vrai pour $n - 1$. Soit

$$x = a_{i_1} \dots a_{i_n} \in S(a_1, \dots, a_n) \cap H$$

et soit

$$y = a_{j_1} a_{j_2} \dots a_{j_n} \in S(a_1, \dots, a_n) .$$

L'élément x est de l'une des trois formes suivantes $a_{j_1} r$, $s a_{j_1}$, $t a_{j_1} v$. Comme $x \in H$, qui est complètement réflexif, il existe un élément $z \in S(a_1, \dots, a_n) \cap H$ de la forme $z = a_{j_1} a_{k_2} \dots a_{k_n}$. L'élément z est de l'une des trois formes suivantes $a_{j_1} a_{j_2} d$, $a_{j_1} e a_{j_2}$, $a_{j_1} f a_{j_2} g$. De $z \in H$ suit alors $a_{j_1} a_{j_2} e \in H$, $a_{j_1} a_{j_2} g f \in H$. Il existe par conséquent un élément $w \in S(a_1, \dots, a_n) \cap H$ de la forme

$$w = a_{j_1} a_{j_2} a_{p_3} \dots a_{p_n} .$$

Posons $h = a_{j_1} a_{j_2}$. On a $w = h a_{p_3} \dots a_{p_n} \in H$, c'est-à-dire

$$S(h, a_{p_3}, \dots, a_{p_n}) \cap H \neq \emptyset .$$

Comme on a supposé le théorème vrai pour $n - 1$, on a donc

$$S(h, a_{p_3}, \dots, a_{p_n}) \subseteq H .$$

Mais $S(h, a_{p_3}, \dots, a_{p_n}) = S(h, a_{j_3}, \dots, a_{j_n})$. D'où

$$h a_{j_3} \dots a_{j_n} = a_{j_1} a_{j_2} a_{j_3} \dots a_{j_n} \in H .$$

Par conséquent $S(a_1, \dots, a_n) \subseteq H$.

Théorème 28. *Pour qu'un sous-groupe S d'un groupe G contienne le groupe commutateur de G , il faut et il suffit qu'il soit complètement réflexif.*

La nécessité de la condition découle immédiatement du fait que S est invariant et que le groupe-quotient G/S est abélien. La condition est suffisante, car de $abb^{-1}a^{-1} \in S$ suit, d'après la proposition 14, $aba^{-1}b^{-1} \in S$.

Corollaire. *Pour qu'un sous-groupe S d'un groupe G contienne le groupe commutateur de G , il faut et il suffit que la relation $abc \in S$ entraîne $cba \in S$.*

Théorème 29. *Pour qu'un complexe S d'un groupe G soit un sous-groupe contenant le groupe commutateur de G , il faut et il suffit que les relations $a \in S$ et $bcd \in S$ entraînent $ab^{-1}c^{-1}d^{-1} \in S$.*

La condition est nécessaire. De $bcd \in S$ suit, d'après le théorème 28, $dcb \in S$. D'où $b^{-1}c^{-1}d^{-1} \in S$ et $ab^{-1}c^{-1}d^{-1} \in S$.

La condition est suffisante. Soit e l'élément-unité de G et soient $r, s \in S$. De $r \in S$ et $ese \in S$ suit $res^{-1}e = rs^{-1}e \in S$. Donc S est un sous-groupe de G . Soit

$xyz \in S$. De $e \in S$ et $z^{-1}y^{-1}x^{-1} \in S$ suit $ezyx = zyx \in S$. Par conséquent, d'après le corollaire du théorème 28, S contient le groupe commutateur de G .

Théorème 30. *Pour qu'un complexe H d'un groupe G soit complètement réflexif, il faut et il suffit que l'on ait $xHy = yHx$, quels que soient $x, y \in G$.*

La condition est nécessaire. Soit $h \in H$. De $y^{-1}yhx^{-1} \in H$ suit, d'après le théorème 27, $y^{-1}xhyx^{-1} \in H$. D'où $xhy \in yHx$ et $xHy \subseteq yHx$. On montre de même que $yHx \subseteq xHy$. Donc $xHy = yHx$.

La condition est suffisante. Soit $abc \in H$. On a $b \in a^{-1}Hc^{-1} = c^{-1}Ha^{-1}$. D'où $cba \in H$ et H est complètement réflexif, puisque G possède un élément-unité.

Remarquons qu'un groupe est abélien si et seulement s'il possède au moins un élément complètement réflexif.

Théorème 31. *Tout élément x d'un demi-groupe D est contenu dans un complexe complètement réflexif minimal de D et les complexes complètement réflexifs minimaux de D sont les classes d'une équivalence de D .*

La démonstration de ce théorème est analogue à celle du théorème 4.

2. Idéaux complètement réflexifs. Un anneau A sera dit *complètement réflexif*, si l'idéal (0) est complètement réflexif. Par exemple, tout anneau sans diviseurs de zéro est complètement réflexif.

Théorème 32. *Pour qu'un anneau réflexif A soit complètement réflexif, il faut et il suffit que la relation $axb = ayb$ entraîne $bxa = bya$.*

La condition est nécessaire, car de $axb = ayb$ suit $a(x - y)b = 0$, donc $b(x - y)a = 0$, c'est-à-dire $bxa = bya$. La condition est suffisante. En effet, si $abc = 0$, on a $abc = a \cdot 0 \cdot c$; d'où $cba = c \cdot 0 \cdot a = 0$.

Remarquons qu'un idéal M d'un anneau quelconque A est complètement réflexif, si et seulement si l'anneau-quotient A/M est complètement réflexif.

Tout idéal complètement premier d'un anneau ou d'un demi-groupe est complètement réflexif.

Proposition 15. *Le radical réflexif $\mathfrak{R}(M)$ d'un idéal complètement réflexif M d'un anneau ou d'un demi-groupe est un idéal complètement réflexif.*

D'après les théorèmes 15 et 16 $\mathfrak{R}(M)$ est un idéal réflexif. Si $abc \in \mathfrak{R}(M)$, il existe n tel que $(abc)^n \in M$. L'où, d'après le théorème 27, $(cba)^n \in M$, c'est-à-dire $cba \in \mathfrak{R}(M)$. Donc $\mathfrak{R}(M)$ est complètement réflexif.

Corollaire. *L'ensemble des éléments nilpotents d'un anneau complètement réflexif est un idéal complètement réflexif.*

Proposition 16. *Soient H un complexe quelconque et M un idéal complètement réflexif d'un anneau ou d'un demi-groupe. L'ensemble $M : H$ est un idéal complètement réflexif et on a la relation $M : H = M \cdot H$.*

Si $x \in M \cdot H$, on a $Hx \subseteq M$ et, puisque M est réflexif, $xH \subseteq M$. D'où $M \cdot H \subseteq M \cdot H$. On montre de même que $M \cdot H \subseteq M \cdot H$. D'où $M \cdot H = M \cdot H$. De cette égalité suit que $M \cdot H$ est un idéal. Si $ab \in M \cdot H$, on a $Hab \subseteq M$. D'où, puisque M est complètement réflexif, $Hba \subseteq M$ et $ba \in M \cdot H$. Si $abc \in M \cdot H$, on a $Habc \subseteq M$ et donc, d'après le théorème 27, $Hcba \subseteq M$. Par conséquent, $cba \in M \cdot H$ et $M \cdot H$ est complètement réflexif.

Théorème 33. *Tout anneau A de carré non nul, dont les seuls idéaux complètement réflexifs sont (0) et A , est un anneau sans diviseurs de zéro.*

En effet, si A n'est pas un anneau sans diviseurs de zéro, il existe $a \neq 0$ et $b \neq 0$ tels que $ab = 0$. L'ensemble $(0) \cdot a$ est, d'après la proposition 16, un idéal complètement réflexif. Comme $b \in (0) \cdot a$, on a $(0) \cdot a = A$, c'est-à-dire $aA = 0$. L'ensemble $(0) \cdot A$ est également un idéal complètement réflexif. Comme $a \in (0) \cdot A$, on a $(0) \cdot A = A$, c'est-à-dire $A^2 = 0$, contre l'hypothèse.

Proposition 17. *Tout idéal M d'un anneau (d'un demi-groupe) réflexeur à droite A est un idéal complètement réflexif.*

L'anneau A étant réflexeur à droite, l'idéal M est réflexif. Soit $abc \in M$. L'ensemble $M \cdot a$ est un idéal à droite, donc un idéal réflexif. Comme $bc \in M \cdot a$, on a $cb \in M \cdot a$, c'est-à-dire $acb \in M$. Par conséquent, M est complètement réflexif, d'après la proposition 14.

Soit H un complexe quelconque d'un demi-groupe (d'un anneau) D . Nous désignerons par $T_1(H)$ l'ensemble de tous les éléments x de D de la forme $x = x_1 \dots x_n$ avec $S(x_1, \dots, x_n) \cap H \neq \emptyset$. On a $H \subseteq T_1(H)$. D'autre part, la relation $S(a_1, \dots, a_m) \cap H \neq \emptyset$ entraîne $S(a_1, \dots, a_m) \subseteq T_1(H)$. Nous désignerons par $T_2(H)$ l'ensemble $T_2(H) = T_1[T_1(H)]$ et, d'une manière générale, par $T_n(H)$ l'ensemble $T_n(H) = T_1[T_{n-1}(H)]$. On a évidemment $T_{n-1}(H) \subseteq T_n(H)$. Posons

$$T(H) = \bigcup_{n=1}^{\infty} T_n(H) .$$

On voit facilement que $T(H)$ est le complexe complètement réflexif engendré par H . Si K est un complexe de D , on a $T_1(H)K \subseteq T_1(HK)$, $HT_1(K) \subseteq T_1(HK)$, $T_1(H)T_1(K) \subseteq T_1(HK)$. Si H est un sous-demi-groupe de D , $T_n(H)$ est un sous-demi-groupe de D et $T(H)$ est le sous-demi-groupe complètement réflexif engendré par H .

Proposition 18. *Si H est un idéal à droite (à gauche) du demi-groupe D , $T_n(H)$ est un idéal et $T(H)$ est l'idéal complètement réflexif engendré par H .*

Pour démontrer la proposition, il suffit d'établir que $T_1(H)$ est un idéal. $T_1(H)$ est un idéal à droite, car $T_1(H)x \subseteq T_1(Hx) \subseteq T_1(H)$. Soit $a \in T_1(H)$; l'élément a est de la forme $a = a_1 \dots a_n$ avec $S(a_1, \dots, a_n) \cap H \neq \emptyset$ et l'on

a $S(a_1, \dots, a_n)x \cap H \neq \emptyset$, ce qui entraîne $S(a_1, \dots, a_n, x) \cap H \neq \emptyset$. Par conséquent, $S(a_1, \dots, a_n, x) \subseteq T_1(H)$ et $xa \in T_1(H)$.

Si M est un idéal à droite (à gauche) d'un anneau A , nous désignerons par $V_1(M)$ l'idéal engendré par $T_1(M)$. D'après ce qui précède, on voit facilement que tout élément de $V_1(M)$ est la somme d'un nombre fini d'éléments de $T_1(M)$. Nous désignerons par $V_2(M)$ l'idéal $V_2(M) = V_1[V_1(M)]$, et, d'une manière générale, par $V_n(M)$ l'idéal $V_n(M) = V_1[V_{n-1}(M)]$. Posons

$$V(M) = \bigcup_{n=1}^{\infty} V_n(M) .$$

Proposition 19. *Si M est un idéal à droite (à gauche) d'un anneau A , $V(M)$ est l'idéal complètement réflexif engendré par M .*

La démonstration de cette proposition est immédiate.

Corollaire. *Un anneau A de carré non nul, dont les seuls idéaux sont (0) et A , est soit un anneau sans diviseurs de zéro, soit un anneau de la forme $A = V_1(0)$.*

En effet, si $V_1(0) \subset A$, on a, puisque $V_1(0)$ est un idéal, $V_1(0) = (0)$ et donc $V(0) = (0)$. Par conséquent, l'idéal (0) est complètement réflexif et A est un anneau sans diviseurs de zéro, d'après le théorème 33.

Rappelons qu'un idéal N d'un anneau A est dit *compressif* (cf. [14]), si la relation $a_1^2 a_2^2 \dots a_n^2 \in N$ entraîne $a_1 a_2 \dots a_n \in N$. Nous avons montré dans [14] que l'intersection $\mathfrak{C}(M)$ de tous les idéaux compressifs contenant un idéal quelconque M de A est un idéal compressif, appelé le *radical compressif* de M et que $\mathfrak{C}(M)$ est l'intersection de tous les idéaux complètement premiers minimaux appartenant à M . De là suit que pour qu'un anneau (non réduit à zéro) soit isomorphe à une somme sous-directe d'anneaux sans diviseurs de zéro, il faut et il suffit que l'idéal (0) soit compressif.

Théorème 34. *Pour qu'un idéal N de l'anneau A soit compressif, il faut et il suffit que N soit complètement réflexif et complètement semi-premier.*

La condition est nécessaire. L'idéal N , étant compressif, coïncide avec son radical compressif. Par conséquent, N est l'intersection d'idéaux complètement premiers, et donc N est complètement semi-premier et complètement réflexif.

La condition est suffisante. Soit $a_1^2 a_2^2 \dots a_n^2 \in N$. Du théorème 27 suit $(a_1 a_2 \dots a_n)^2 \in N$ et donc $a_1 a_2 \dots a_n \in N$, puisque N est complètement semi-premier.

Corollaire. *Pour qu'un idéal N soit compressif, il faut et il suffit que les relations $a^2 \in N$ et $bcd \in N$ entraînent respectivement $a \in N$ et $dcb \in N$.*

L'intersection de tous les idéaux complètement réflexifs contenant un idéal M de A est un idéal complètement réflexif, qui sera appelé le *noyau complètement réflexif* de M .

Théorème 35. *Le radical compressif $\mathfrak{C}(M)$ d'un idéal quelconque M de A coïncide avec le radical réflectif $\mathfrak{R}(M^*)$ du noyau complètement réflectif M^* de M .*

D'après le théorème 16 et la proposition 15, $\mathfrak{R}(M^*)$ est un idéal complètement semi-premier et complètement réflectif, donc compressif d'après le théorème 34. Par conséquent, $\mathfrak{C}(M) \subseteq \mathfrak{R}(M^*)$. L'idéal $\mathfrak{C}(M)$ étant compressif, donc complètement réflectif, on a $M^* \subseteq \mathfrak{C}(M)$. Si $a \in \mathfrak{R}(M^*)$, il existe un entier positif n tel que $a^n \in M^* \subseteq \mathfrak{C}(M)$. D'où $a \in \mathfrak{C}(M)$ et $\mathfrak{C}(M) = \mathfrak{R}(M^*)$.

Corollaire. *Le radical réflectif du noyau complètement réflectif d'un idéal quelconque M de A est l'intersection de tous les idéaux complètement premiers minimaux appartenant à M .*

Théorème 36. *Pour qu'un anneau A (non réduit à zéro) soit isomorphe à une somme sous-directe d'anneaux sans diviseurs de zéro, il faut et il suffit que les relations $a^2 = 0$ et $bcd = 0$ entraînent respectivement $a = 0$ et $dc b = 0$.*

D'après [14], il faut et il suffit que l'idéal (0) soit compressif. Le théorème découle alors immédiatement du corollaire du théorème 34.

3. Décomposition des idéaux complètement réflectifs. Un idéal complètement réflectif M d'un demi-groupe (d'un anneau) D sera dit *r-réductible*, si M est de la forme $M = M_1 \cap M_2$, où M_1 et M_2 sont des idéaux complètement réflectifs de D , avec $M \subset M_1$ et $M \subset M_2$. Un idéal complètement réflectif, qui n'est pas *r-réductible*, sera dit *r-irréductible*.

Théorème 37. *Tout idéal complètement réflectif r-irréductible M d'un demi-groupe D , vérifiant la condition de chaîne ascendante pour les idéaux complètement réflectifs, est primaire.*

Supposons que M ne soit pas primaire. Il existe alors deux éléments a et b tels que l'on ait $ab \in M$, $a \notin M$, $b^h \notin M$ pour tout entier positif h . Posons $M_h = M \cdot b^h$. D'après la proposition 16, M_h est un idéal complètement réflectif. D'autre part, on a les relations $M \subset M_1 \subseteq M_2 \subseteq \dots$.

Comme D vérifie la condition de chaîne ascendante pour les idéaux complètement réflectifs, il existe un entier positif n tel que l'on ait $M_n = M_{n+1} = \dots$.

Soit B l'idéal complètement réflectif engendré par l'idéal à gauche Db^n . D'après la proposition 18, on a $B = T(Db^n)$. L'idéal $C = M \cup B$ est complètement réflectif et l'on a $M \subset C$, car $b^{n+1} \in C$ et $b^{n+1} \notin M$. Par conséquent, $M \subseteq M_1 \cap C$. Soit $c \in M_1 \cap C$. On a $cb \in M$, et $c \in M$ ou $c \in B$. Si $c \in B$, il existe un entier positif m tel que $c \in T_m(Db^n)$ et $c \in T_m(db^n)$, où d est un élément de D . Comme $cb \in M$, on a $T_m(db^n) \cdot b \cap M \neq \emptyset$, ce qui entraîne, puisque M est complètement réflectif, $db^n \cdot b = db^{n+1} \in M$. Par conséquent,

$d \in M_{n+1} = M_n$ et $db^n \in M$. D'où $T_m(db^n) \subseteq M$ et $c \in M$. On a donc $M = M_1 \cap C$ et M est r -réductible, ce qui est contradictoire.

Théorème 38. *Tout idéal complètement réflexif M d'un demi-groupe D , vérifiant la condition de chaîne ascendante pour les idéaux complètement réflexifs, est intersection d'un nombre fini d'idéaux complètement réflexifs primaires.*

En effet, tout idéal complètement réflexif de D est intersection d'un nombre fini d'idéaux complètement réflexifs r -irréductibles, donc primaires d'après le théorème 37.

Nous allons maintenant étudier les idéaux d'un anneau ou d'un demi-groupe, qui sont intersections d'un nombre fini d'idéaux complètement réflexifs primaires. Comme exemples de tels idéaux, nous avons les idéaux complètement réflexifs d'un demi-groupe vérifiant la condition de chaîne ascendante pour les idéaux complètement réflexifs (théorème 38), ainsi que les idéaux d'un anneau réflecteur à droite vérifiant la condition de chaîne ascendante pour les idéaux (théorème 20 et proposition 17). Nous nous dispensons de donner les démonstrations des théorèmes qui suivent, car ces démonstrations sont analogues aux cas correspondants des anneaux et des demi-groupes commutatifs.

D'après le théorème 19, le radical réflexif P d'un idéal complètement réflexif primaire Q est un idéal complètement premier. Nous dirons que P est l'idéal complètement premier associé à Q et que Q est un idéal complètement réflexif primaire appartenant à P .

Théorème 39. *Dans un anneau ou un demi-groupe, l'intersection*

$$M = Q_1 \cap \cdots \cap Q_n$$

d'idéaux complètement réflexifs primaires appartenant à un même idéal complètement premier P est un idéal complètement réflexif primaire appartenant à P .

Soit maintenant, dans un anneau ou un demi-groupe, un idéal M possédant une représentation comme intersection d'un nombre fini d'idéaux complètement réflexifs primaires

$$M = Q_1 \cap \cdots \cap Q_n . \quad (1)$$

L'idéal M est lui-même complètement réflexif.

Le théorème 39 permet de remplacer dans la représentation (1) tous les idéaux complètement réflexifs primaires appartenant à un même idéal complètement premier par un seul idéal complètement réflexif primaire. D'autre part, si Q_1 , par exemple, contient l'intersection $Q_2 \cap \cdots \cap Q_n$, on peut le supprimer sans altérer le second membre et Q_1 est dit superflu. En appliquant autant que possible ces deux procédés, on aboutit à une *représentation normée* ne comprenant aucun idéal complètement réflexif superflu, et dans laquelle deux idéaux complètement réflexifs primaires appartiennent toujours à des

idéaux complètement premiers différents. Les idéaux complètement réfléchitifs primaires Q_i figurant dans une telle représentation normée seront appelés les *composants complètement réfléchitifs primaires* de M et les idéaux complètement premiers correspondants P_i seront les *idéaux complètement premiers essentiels* de M . On a par conséquent le théorème suivant :

Théorème 40. *Tout idéal M d'un anneau ou d'un demi-groupe, qui est intersection d'un nombre fini d'idéaux complètement réfléchitifs primaires, admet une représentation normée.*

Théorème 41. *Un idéal d'un anneau ou d'un demi-groupe qui admet une représentation normée comprenant plus d'un composant complètement réfléchitif primaire n'est pas primaire.*

Théorème 42. *Dans deux représentations normées d'un idéal d'un anneau ou d'un demi-groupe, le nombre des composants complètement réfléchitifs primaires est le même et les idéaux complètement premiers essentiels sont les mêmes.*

BIBLIOGRAPHIE

- [1] A. H. CLIFFORD and D. D. MILLER, *Semigroups having zeroid elements*, Amer. J. Math. 70 (1948) 117–125.
- [2] R. CROISOT, *Demi-groupes inversifs et demi-groupes réunions de demi-groupes simples*, Ann. Ecole Norm. 70 (1953) 361–379.
- [3] P. DUBREIL, *Contribution à la théorie des demi-groupes*, Mém. Acad. Sci. Paris 63 (1941) 1–52.
- [4] P. DUBREIL, *Algèbre I*, Deuxième édition, Gauthier-Villars, Paris 1954.
- [5] A. FORSYTHE and N. H. MCCOY, *On the commutativity of certain rings*, Bull. Amer. Math. Soc. 52 (1946) 523–526.
- [6] N. JACOBSON, *Structure theory for algebraic algebras of bounded degree*, Ann. Math. 46 (1945) 695–707.
- [7] N. JACOBSON, *The radical and semi-simplicity for arbitrary rings*, Amer. J. Math. 67 (1945) 300–320.
- [8] N. H. MCCOY, *Prime ideals in general rings*, Amer. J. Math. 71 (1949) 823–833.
- [9] N. H. MCCOY, *Subdirect sums of rings*, Bull. Amer. Math. Soc. 53 (1947) 856–877.
- [10] N. H. MCCOY, *Rings and ideals*, Carus Mathematical Monographs, no 8, 1948.
- [11] D. REES, *On semigroups*, Proc. Cambridge Phil. Soc. 36 (1940) 387–400
- [12] G. THIERRIN, *Contribution à la théorie des équivalences dans les demi-groupes*, Bull. Soc. Math. France 83 (1955) 103–159.
- [13] G. THIERRIN, *Demi-groupes inversés et rectangulaires*, Bull. Acad. Royale Belgique 41 (1955) 83–92.
- [14] G. THIERRIN, *Sur les idéaux complètement premiers d'un anneau quelconque*, Bull. Acad. Royale Belgique 43 (1957) 124–132.
- [15] B. L. VAN DER WAERDEN, *Moderne Algebra II*, Deuxième édition, Berlin 1940.

(Reçu le 14 mars 1957.)